

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 8-2-2024

Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Poudre de bronze naturelle.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange : Intermédiaire

Composant supplémentaire.

Utilisations déconseillées:

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable :

ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba

Hellegatstraat 13a

2590 Berlaar

Belgique

Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27

Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com

Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS 02 41 48 21 21

BORDEAUX 05 56 96 40 80

LILLE 0800 59 59 59

LYON 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY 03 83 22 50 50

PARIS 01 40 05 48 48

TOULOUSE 05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Le produit est classé et étiqueté conformément au système général harmonisé (SGH).

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.



Pictogrammes de danger :

GHS09

Avertissement

Mot indicateur :

Avertissements de danger

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de sécurité

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Absorber les liquides renversés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 4.0 Date de révision : 27-01-2023
Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

Page 2 de 8
Date d'impression : 8-2-2024

2.3 Autres risques :

L'inhalation de poussières ou de fumées provoque une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées peut provoquer de la fièvre.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Sans objet.

Détermination des propriétés de perturbation endocrinienne :

Aucun

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges :

Description :

Alliage composé des substances énumérées ci-dessous.

Ingrédients dangereux :

Nom chimique	Cas No. N° CE/Liste Numéro d'enregistrement	Mise en page (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Cuivre	CAS : 7440-50-8 EINECS : 231-159-6 Reg. No : 01-2119480154-42	Aiguë aquatique 1, H400 (M=1) ; Chronique aquatique 2, H411	> 50.0%
Etain	CAS : 7440-31-5 EINECS : 231-141-8 Reg. No : 01-2119486474-28	Composants non dangereux	1 - 50%
Zinc	CAS : 7440-66-6 EINECS : 231-175-3 Reg. No : 01-2119467174-37	Aiguë aquatique 1, H400 (M=1) ; Chronique aquatique 1, H410 (M=1)	0 - 2,5%

Le texte complet des abréviations se trouve à la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Informations générales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais, consultez un médecin en cas de plaintes.

Après contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau/douche.

En général, le produit n'est pas irritant pour la peau.

Après un contact visuel :

Rincer l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes.

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Après ingestion :

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre spéciale pour les feux de métaux.

Sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 4.0 Date de révision : 27-01-2023
Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

Page 3 de 8
Date d'impression : 8-2-2024

Ne pas utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques liés à la lutte contre l'incendie :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial :

Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions personnelles :

Prévenir la formation de poussière.

Porter des vêtements de protection individuelle.

Ne pas respirer les poussières/fumées/brouillards.

6.2 Précautions environnementales :

Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Ramassage mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir le chapitre 7 pour des informations sur l'utilisation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Conseils pour une manipulation sûre :

Éviter la formation de poussières.

Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs :

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients hermétiquement fermés.

Conseils pour le stockage mixte :

Ne pas stocker avec des substances oxydantes et acides.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

Aucun.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Ingrédients dont les valeurs limites doivent être contrôlées sur le lieu de travail :

7440-50-8 cuivre

WEL : Valeur à court terme : 2** mg/m³
Valeur à long terme : 0,2* 1** mg/m³
*fumées **poussières et brouillards (comme Cu)

DNELs

Le cuivre :

DNEL à court terme (homme, effets systémiques) : 0,082 mg Cu/kg B wt/d

DNEL à long terme (homme, effets systémiques) : 0,041 mg Cu/kg B wt/d

NOAEL à court terme (homme, oral, eau potable) : 4 mg/l

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 4.0 Date de révision : 27-01-2023
Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

Page 4 de 8
Date d'impression : 8-2-2024

PNECs

Le cuivre :

PNEC aqua (eau douce) : 7,8 µg/l

PNEC aqua (eau de mer) : 5,2 µg/l

PNEC sédiments (eau douce) : 87 mg Cu/kg de poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) : 676 mg Cu/kg de poids sec

Informations complémentaires :

Les listes valables lors de l'élaboration ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés :

Pas d'autres données ; voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Un appareil de protection respiratoire approprié est recommandé.

Filtre P1 / P2 / P3

Protection des mains :

Une protection préventive de la peau par l'utilisation d'agents de protection de la peau est recommandée.

Gants de protection

Protection des yeux et du visage :

Le port de lunettes de protection est recommandé pendant le remplissage

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Informations générales

État physique :	solide
Couleur:	Bronze
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation :	700-1083°C
Point d'ébullition (initial) et intervalle d'ébullition:	Indéterminé.
Inflammabilité :	Le produit n'est pas inflammable.
Limite inférieure et supérieure d'explosivité:	Non applicable
Point d'éclair :	non applicable
Température d'inflammation:	Non applicable
Température de décomposition :	non applicable
pH:	Non applicable
Viscosité :	non applicable

Solubilité

Eau:	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non applicable
Pression de vapeur :	non applicable

Densité et/ou densité relative

Densité à 20°C :	8,0-8,9 g/cm ³ .
Densité apparente :	2,5-5,5 g/cm ³ .
Densité relative du gaz:	Non applicable

Caractéristiques des particules

Taille des particules :	1-500 µm
-------------------------	----------

9.2 Autres informations

Apparence :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 4.0 Date de révision : 27-01-2023
Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

Page 5 de 8
Date d'impression : 8-2-2024

Forme: Poudre

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs :	N.A.
Gaz inflammables :	N.A.
Aérosols :	N.A.
Gaz oxydants:	N.A.
Gaz sous pression:	N.A.
Liquides inflammables :	N.A.
Solides inflammables :	N.A.
Substances et mélanges autoréactifs:	N.A.
Liquides pyrophoriques:	N.A.
Solides pyrophoriques:	N.A.
Substances et mélanges auto-échauffants:	N.A.
Substances et mélanges, qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau:	N.A.
Liquides oxydants:	N.A.
Solides oxydants:	N.A.
Peroxydes organiques:	N.A.
Corrosif pour les métaux :	N.A.
Explosifs désensibilisés:	N.A.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition si le produit est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Réactions dangereuses :

Réagit avec les acides, les bases et les agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

Aucun.

Corrosion/irritation de la peau.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 8-2-2024

Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques supplémentaires :

L'inhalation de poussières ou de fumées provoque une irritation des voies respiratoires.

L'inhalation de concentrations plus élevées peut provoquer de la fièvre.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Sans objet.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets nocifs :

Informations écologiques supplémentaires :

Notes générales :

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation :

Contactez le fabricant pour le recyclage.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation :

Éliminer conformément aux réglementations officielles.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3077

14.2 Nom de charge approprié selon le règlement type de l'ONU

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 8-2-2024

Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

ADR	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Cuivre)
IMDG	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (cuivre), POLLUANT MARIN
IATA	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (cuivre)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Classe 9 : Matières et objets dangereux divers

Étiquette de danger 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Risques environnementaux

Polluant dans la mer : Oui
Symbole (poisson et arbre)

Étiquetage spécial (ADR) : Symbole (poisson et arbre)

Étiquetage spécial (IATA) : Symbole (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Avertissement à l'utilisateur : Substances et objets dangereux divers

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90

Numéro EMS : F-A,S-F

Groupes de ségrégation sans objet

Catégorie de stockage A

Code d'arrimage SW23 Pour le transport dans le conteneur de vrac BK3, voir 7.6.2.12 et 7.7.3.9.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

Transport/ informations complémentaires :

Ces matières, lorsqu'elles sont contenues dans des emballages individuels ou combinés d'une masse nette ne dépassant pas 5 kg chacun ou dans un colis, ne sont pas soumises aux autres dispositions de l'ADR/RID/IMDG, à condition que les emballages satisfassent aux prescriptions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

ADR

Quantités exemptées (EQ)	E1
Quantité limitée (LQ)	5 kg
Code de quantité exceptionnelle (QE) :	E1
Quantité nette maximale par emballage intérieur :	30 g
Quantité nette maximale par emballage extérieur	1000 g
Catégorie de transport	3
Code de restriction du tunnel	-

IMDG

Quantités limitées (LQ)	5 kg
Code de quantité exceptionnelle (QE) :	E1
Quantité nette maximale par emballage intérieur	30 g
Quantité nette maximale par emballage extérieur	1000 g
Règlement type de l'ONU :	UN 3077 SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.E.G., 9, III

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/EU

Seuil de volume (tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de niveau inférieur

100 t

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 8-2-2024

Nom commercial : Poudre de bronze naturelle

Seuil de volume (tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de niveau supérieur

200 t.

Réglementation nationale :

Classe de danger pour l'eau :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) : clairement dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie pour les caractéristiques du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Phrases pertinentes

(sert d'explication pour les seules phrases de danger notées dans cette FDS, par exemple au chapitre 3)

H400 Très toxique pour la vie aquatique.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Zone d'émission de la fiche technique :

Gestion des fiches de données de sécurité

Téléphone : +49 (0) 9152 / 9211 -846 +49 (0) 9152 / 9211 -846

Courriel : sdb@ecka-granules.com

Abréviations et acronymes :

RID :	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA :	Association internationale du transport aérien
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS :	Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
DNEL :	niveau dérivé sans effet (REACH)
PNEC :	concentration prédite sans effet (REACH)
LC50 :	Concentration létale, 50 pour cent
LD50 :	dose létale, 50 pour cent
PBT :	persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB :	très persistant et très bioaccumulable
Aquatic Acute 1 :	Aquatic Acute - catégorie 1
Aquatic Chronic 1 :	Nocif pour les organismes aquatiques - nocif à long terme pour les organismes aquatiques - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 :	Nocif pour les organismes aquatiques - nocif à long terme pour les organismes aquatiques - Catégorie 2